

# CYCL'@NET

MARS 2024 // N° 79

## PRINCIPALES DÉCISIONS ET INFORMATIONS DE LA RÉUNION DU 15 MARS 2024 DU COMITÉ DIRECTEUR

(RÉUNION EXCEPTIONNELLEMENT SUR UNE DEMI JOURNÉE EN RAISON DU SÉMINAIRE  
AVEC LES STRUCTURES RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES LE 16 MARS 2024).

FÉDÉRATION  
FRANÇAISE  
DE CYCLOTOURISME

12, rue Louis Bertrand  
CS 80045  
94207 Ivry-sur-Seine Cedex

Tél. : 01 56 20 88 88

info@ffvelo.fr

[www.ffvelo.fr](http://www.ffvelo.fr) - [www.veloenfrance.fr](http://www.veloenfrance.fr)

Reconnue d'utilité publique depuis le 30/10/1978  
Agréée du ministère du Tourisme depuis le 28/06/1991  
Agréée du ministère des Sports depuis le 30/11/1964

Délégation par l'État pour l'activité « Cyclotourisme » depuis le 04/04/2006

## 1 COMMUNICATION

### 1-1 Ludification et application mobile

Depuis le début de la mandature, un groupe de travail s'est mis en place et a travaillé sur trois sujets de digitalisation de la Fédération :

- activités jeunes,
- aide à la gestion des clubs (inscription en ligne...),
- ludification des brevets sous la forme d'une application téléchargeable sur Android et Apple.

L'objectif est de pérenniser et favoriser la participation et l'ouverture vers les non-licenciés à nos activités et brevets notamment grâce à la ludification.

Après la réalisation du cahier des charges et l'appel d'offres, c'est la société *Les-Tilleuls.coop* qui a été retenue. En complément de la validation des brevets en ligne via une géolocalisation, d'autres fonctionnalités seront présentes avec mise en place de jeux à destination des non-licenciés par étapes successives devant conduire à une prise de licence.

Parallèlement, le site *veloenfrance* est en cours de refonte avec deux niveaux d'accès :

- pour le grand public : accès restreint à certaines fonctions ;
- pour les licenciés : accès premium avec des services privilégiés ; ce dernier point est déjà en vigueur pour le réseau *Cycl'hôtes* et la création d'itinéraire d'un point A à un point B.

Les actions de communication se poursuivent. Durant la période 2021 à 2024, la Fédération aura investi près d'un million d'euros en ce domaine

### 1-2 Utilisation de la marque FFVélo

Un rajout a été porté sur le Guide d'expression de la marque : la mention « Fédération française de cyclo-tourisme » doit obligatoirement être apposée sur chacun des supports où apparaît le logo.

Quelques exemples de blocs marques ont également été rajoutés. Ce guide est accessible directement sur l'espace [kitcommunication.ffvelo.fr](http://kitcommunication.ffvelo.fr)

## 2 ENSEMBLE À VÉLO

L'autorisation d'occuper le vélodrome Jacques Anquetil (anciennement La Cipale), les samedi 1<sup>er</sup> et dimanche 2 juin 2024 est enfin officielle. Les relations avec les autorités compétentes avancent bien. Les bénévoles d'Île-de-France sont en relation avec toutes les structures souhaitant un accompagnement pour leur arrivée dans la capitale. Un appel à bénévoles a été lancé aux départements franciliens.

À la date du 15 mars, près de 2.000 participants - dont 60 % de femmes - répartis sur 82 groupes sont inscrits pour les voyages itinérants. Les inscriptions sont encore possibles pour les voyages itinérants ou le rassemblement du week-end.

## 3 MANIFESTATIONS NATIONALES

### 3-1 Pâques-en-Périgord 2025

Suite à l'engagement de la ville de Ribérac pour son aide logistique et matérielle et de celui de l'association de randonnée pédestre locale, la concentration pascalienne en Périgord, organisée par le Comité départemental de cyclo-tourisme de la Dordogne à Ribérac aura finalement bien lieu, les 18, 19 et 20 avril.

### 3-2 Pâques-en-Provence 2025

Suite à la confirmation par le Comité départemental du Vaucluse (84), le comité directeur fédéral a validé la candidature du club de Bollène, *Beau cyclo bollénois*, pour l'organisation de la concentration de Pâques-en-Provence 2025. Le point de rencontre se fera près de la collégiale Saint-Martin, le dimanche matin. Des circuits seront organisés le samedi 19 et lundi 21 avril.

### 3-3 Semaine fédérale

Un groupe de travail a été constitué pour suivre l'évolution de l'organisation des Semaines fédérales. Il devra notamment contribuer à la révision du cahier des charges entre les Cosfic et la Fédération, remettre en œuvre le dossier technique, travailler sur l'accueil de non licenciés à la journée. Ce groupe de travail est en lien avec les organisateurs d'Orléans (2025) et de Château-Gontier (2026). La Fédération fait le choix de rester dans une organisation de bénévoles, sur le régime défiscalisé.

## 4 FINANCES

### 4-1 Centre nature « Quatre vents »

Les tarifs du centre pour 2025 seront publiés à partir du 1<sup>er</sup> juillet. Une légère augmentation est prévue pour l'Espace bien-être, les chambres premium et la location de la salle polyvalente (différence accentuée entre ceux qui prennent des prestations au centre et ceux qui n'en prennent pas).

### 4-2 Campagne ANS

Rappel : la clôture de la campagne est prévue le 29 mars. Le traitement des dossiers se fait en région avec une évaluation et proposition des sommes attribuées aux clubs et aux CoDep par le CoReg.

La commission nationale est composée de :

- la présidente fédérale,
- la secrétaire générale,
- le trésorier,
- le président de la commission Structures,
- la Directrice technique nationale.

Les comités régionaux y seront associés lors d'une réunion en visio-conférence et/ou en présentiel, prévue le 23 mai. Le retour des propositions devra être fait à l'ANS, pour le 31 mai.

L'enveloppe financière attribuée à la Fédération est de 372 400 € en 2024 contre 336 700 € en 2023

## 5 GRANDE CAUSE NATIONALE DU SPORT

Dans le cadre de la promotion de l'activité physique et sportive (choisie comme grande cause nationale 2024) *Make.org* et le ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques lancent, avec le soutien des entreprises et des acteurs du sport et de la société civile, une initiative baptisée *Cause #PratiqueduSport*

L'objectif est de favoriser la pratique sportive des Français en 2024 mais également au-delà des Jeux. Cette opération commence par une grande consultation citoyenne autour de la question « *Comment favoriser la pratique sportive de tous les Français en 2024 et après ?* ». Les priorités exprimées par les citoyens lors de cette consultation permettront de construire un plan d'actions concrètes pour remettre le sport au centre du quotidien de chaque Français.

La Fédération française de cyclotourisme a décidé de s'impliquer dans cette cause pendant trois ans grâce à nos structures, nos adhérents ainsi que nos partenaires, en les incitant à mettre des actions en place. Le but est que chacun propose quelque chose de facile à mettre en place sur deux heures, au cours du samedi ou dimanche après-midi (choix de la période restant libre). C'est pourquoi nous faisons appel aux idées et opinions de tous. Vous pouvez soumettre une proposition, réagir, voter...

Participez ► <https://about.make.org/sport>

## 6 RELATIONS INSTITUTIONNELLES

Martine Cano, présidente de la Fédération et Isabelle Gautheron, Directrice technique nationale ont été reçues le 15 mars au matin, au ministère des Sports. Il a été rappelé l'importance de la lutte, pour toutes les fédérations, contre toutes les formes de violence et de discrimination et la nécessaire mise en place d'information. La loi n°2024-201 du 8 mars 2024 modifie le Code du sport pour mieux protéger les pratiquants, en particulier les mineurs, et garantir l'honorabilité des intervenants. Elle renforce le contrôle d'honorabilité des éducateurs sportifs par une vérification annuelle du casier judiciaire et du fichier des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes.

